



Compte rendu de la réunion extraordinaire du CSEC du 15 mars « crise russo-ukrainienne »

Ce CSEC était présidé par Éric Trappier, en présence également de son adjoint Loïc Segalen et Valérie Guillemet. En moins d'une heure, déclarations préalables des organisations syndicales et séances question/réponses comprises, le tour de la situation était fait.

En définitive, les conséquences de la crise ukrainienne restent pour le moment assez limitées pour Dassault aviation. Un point d'évaluation plus précis est en cours pour éclaircir les nombreux points juridiques en suspens. Quelques Falcon russes ont été bloqués à l'occasion de maintenances (application de la décision de blocage des avoirs russes prise par l'Union Européenne).

Quelques Falcon 10x commandés par des russes sont recensés, mais il est encore trop tôt pour dire s'ils seront livrés ou pas (livraisons prévues à partir de 2025). Cette situation n'inquiète pas le PDG : « de toute façon on les livrera, à eux ou à d'autres ».

Concernant les approvisionnements en matière première (titane, aluminium), le PDG explique que les achats sont toujours possible, il n'y a pas d'embargo là-dessus. D'autres filières d'approvisionnement hors-Russie sont toutefois en cours de recherche « au cas où ».

Au final, pour le PDG la seule vraie conséquence reste la perte de chiffre d'affaire liée aux clients russes actuels ou futurs, mais même si aucun chiffre ne nous a été fourni, nous savons que, historiquement, le ciel russe est un « petit marché » pour Dassault.